
Résultat de la liste d'aptitude exceptionnelle d'ingénieur de recherche (2023), dans le cadre du repyramidage de la filière ITRF

La liste d'aptitude exceptionnelle IGR (session 2023) vient d'être rendue publique¹. Pour le SNPTES le nombre de candidatures déposées pour cette seconde session, ainsi que le rapport du comité de sélection, démontrent, s'il en était encore besoin, la nécessité de ce plan de repyramidage revendiqué et obtenu par le SNPTES fin 2020.

Pour rappel, le repyramidage de la filière ITRF a été négocié et obtenu dans le cadre de l'accord majoritaire du 12 octobre 2020², relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières et signé par le SNPTES. La reconnaissance des missions, notamment scientifiques et techniques, y compris de niveau IGR était une priorité du SNPTES.

Alors que le ministère n'envisageait aucun repyramidage d'ingénieur de d'études vers le corps des ingénieurs de recherche, le SNPTES avait finalement obtenu 100 possibilités³. Grâce à ce premier pas, formalisé dans l'accord, les positions du SNPTES ont, dès la première année de mise œuvre été renforcées par l'analyse du niveau de compétence et d'expertise des candidats.

Ainsi, lors de groupes de travail de suivi de l'accord et de bilan de la première session du repyramidage, le ministère a annoncé, comme le revendiquait le SNPTES, une augmentation des possibilités de promotions IGR (de l'ordre de 260 en plus) par repyramidage. Nous attendons désormais plus de détail sur l'étalement de ces possibilités supplémentaires sur les trois prochaines années.

Choisy-le-Roi, le 19 décembre 2023

¹ https://www.snptes.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=4&id_article=633

² https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=12401

³ https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=13323